

République Française
Département
MAINE-ET-LOIRE

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 12/06/2025**

Date de la convocation 03/06/2025	L'an 2025, le 12 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 03/06/2025	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, VERRIEZ Catherine, MM : MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric Absent(s) : Mme LACOINTE Mélanie, M. VERON Antoine Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RENARD Catherine à M. DELAMARE Pierre-Yves, M. KIEFFER Thiébault à M. MUREAU Christophe
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 11 Votants : 13	Secrétaire : Mme REBEILLEAU Pascale

Réf : 2025-06-33 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire - contrôle de légalité : 13/06/2025	<p><u>AFRIEJ Culture et Loisirs</u></p> <p><u>Convention de direction - accueil périscolaire 2025-2026</u></p> <p>CONSIDERANT la déclaration faite auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour l'année scolaire 2025-2026 pour laquelle un poste de direction est nécessaire pour la structure d'accueil périscolaire à l'Ecole Publique « Robert Clémot », CONSIDERANT les versements de prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales qui se réfèrent aux déclarations faites par la mairie auprès de la DDCS</p> <p>CONSIDERANT qu'il est nécessaire de reconduire une même convention pour l'année scolaire 2025-2026 avec l'AFRIEJ,-</p> <p>Après avoir donné lecture de la convention à intervenir avec l'Association AFRIEJ,</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none">- EST FAVORABLE au principe de mise à disposition du personnel de l'AFRIEJ pour assurer la direction de l'accueil périscolaire de l'Ecole publique « Robert Clémot » pendant toute la période de l'année scolaire 2025-2026- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement de son adjoint à effectuer les démarches administratives et à signer les documents afférant à cette disposition
Réf : 2025-06-34 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire - contrôle de légalité :	<p><u>Zone des Rogelins - convention entretien et viabilisation avec SAS des Rogelins</u></p> <p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :</p> <p>Compte tenu de la viabilisation du terrain communal près de la pharmacie en continuité des parcelles appartenant à la SAS des Rogelins pour un montant de 8179 euros HT soit 9814.80 euros TTC</p>

CM – jeudi 12 juin 2025 à 20 h – compte rendu définitif

13/06/2025	<p>Compte tenu de la nécessité de l'entretien des parcelles appartenant à la SAS des Rogelins (réf PA n° 1 à 3), en attendant la cession des terrains à des particuliers,</p> <p>Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le principe que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la commune est redevable du montant de 8179 euros HT soit 9814.80 euros TTC à la SAS des Rogelins - la commune accepte de faire l'entretien des terrains appartenant à SAS des Rogelins (plusieurs tontes à l'année soit un forfait de 500 euros/tonte) qui viendra en déduction du montant de la viabilisation <p>Une convention viendra acter ce principe.</p> <p>Après en avoir délibéré</p> <p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le principe de la convention précisant comme ci-dessus le principe de participation de chacune des parties à la viabilisation de la parcelle communale et à l'entretien des terrains de la SAS des Rogelins - AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer la convention et à procéder au suivi administratif et financier de ce dossier.
------------	--

Bâtiments communaux

- ✓ **mairie - remplacement de la porte d'entrée**

2 devis

1. Hérault Menuiserie (Varrains) - porte en PVC : 2663.61 euros HT soit 3196.33 euros TTC - le matériau ne convient pas pour une porte d'accueil
2. Hérault Menuiserie (Varrains) - porte en alu : 3600.27 euros HT soit 4320.32 euros TTC
3. Menuiserie Delalande (Joué-les-Tours) - porte en alu : 4153.46 euros HT soit 4984.15 euros TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité le devis n° 2 - Hérault de Varrains - porte en alu.

- ✓ **Mairie - vidéosurveillance devis TLB**

La Société TLB en lien avec l'assurance Groupama équipe déjà les bâtiments communaux tels que l'atelier technique et l'école publique.

Suite à l'effraction de la porte de la Mairie le 23 mai dernier, et après présentation du devis par TLB soit

Vente 1263.78 euros HT soit 1516.54 euros TTC

Services 28.90 euros HT soit 34.68 euros TTC /mois

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à cette installation.

- ✓ **Ecole publique Robert Clémot - Réalisation d'un dossier technique Amiante DTA**

Compte tenu de l'obligation de détenir dans chaque établissement recevant du public un dossier Technique Amiante (DTA), des devis ont été demandé pour l'école publique Robert Clémot comme suit :

- Devis SOCOTEC : base 350 euros HT + frais de dossier 25 euros HT + analyse amiante (si prélèvement) 50 euros HT
- Devis APAVE : base 850 euros HT + repérage et analyse amiante peut donner lieu à

plusieurs déplacement 40 euros HT
Le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité le devis SOCOTEC.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Localisation : 4 clos des Sarments - section AD n° 287 - 547 m²

Vendeurs : M. PONI Alexandre

Acquéreurs : M. DALLE Philippe

Prix : 335 000 euros

Le Conseil Municipal décide de renoncer à préempter le bien.

- Participation Syndicat de la cote - RPE - Montant 2487.08 euros pour 2025

Une demande sera faite auprès du syndicat de la cote pour connaître les prestations apportées aux familles et aux nourrices.

- Courrier de Vocalisa - participation et subvention 2025

Monsieur le Maire donne lecture du courrier déposé en mairie le 16/5/2025 : remerciement pour le versement de 250 euros sur les 750 euros en totalité ; justification de la non participation à la fête de la musique à Varrains du fait d'un engagement par le chef de chœur pour une autre manifestation avec une autre chorale à la même date - dixit la présidente M. BRUNEAU « situation indépendante de notre volonté...la chorale a le souci depuis 30 ans de véhiculer une bonne image de la commune de Varrains lors de ses concerts...J'espère que ce malheureux quiproquo n'est pas le motif de la diminution substantielle du montant de la subvention annuelle qui nous était accordée et qu'il n'entamera en rien la qualité de nos très bonnes relations existantes et futures ». Le Conseil Municipal en prend acte.

- Courrier au service ABF - état du pigeonnier - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait un courrier à l'ABF le 22 mai dernier pour connaître la procédure d'abaissement du périmètre (suite) signaler sur l'état du pigeonnier et prévoir une rencontre. En attente de réponse.

- Syndicat des Ifs - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention sera établie pour l'entretien des espaces verts entre les 2 communes Varrains et Bellevigne-Les-Châteaux. Elle sera à définir plus précisément avec le Syndicat des Ifs.

- Fête de la musique - le vendredi 13 juin à partir de 19 h - place de l'ormeau

- Réunions du Conseil Municipal : jeudi 10 juillet 2025 ; jeudi 4 septembre 2025 ; jeudi 2 octobre 2025 ; jeudi 6 novembre 2025 ; jeudi 4 décembre 2025

	DELAMARE Pierre-Yves	BIRIE-HABAS Cécile	REBEILLEAU Pascale
	PELTIER Sylvain	KIEFFER Thiebault //////////	REBEILLEAU Sylvain

ROBERT Eric	LACOINTE Mélanie //////////	ABIVEN Janig //////////
BEUZIT Agnès	VERON Antoine //////////	RENARD Catherine //////////
MUREAU Christophe	VERRIEZ Catherine	PERCHERON Guillaume